

**BAREME DES HONORAIRES DE NEGOCIATION ET GESTION LOCATIVE**  
**FRIEDRICH IMMOBILIER – Carte professionnelle n°39**  
Délivrée par la Préfecture de la Meuse - SIRET : 81001336700018  
GALIAN Assurances Caisse de garantie de l'Immobilier 89, rue de la Boétie 75008 PARIS

**TRANSACTIONS**

**Les honoraires de négociation sont à la charge du vendeur (sauf liquidations judiciaires)**

**IMMEUBLES :**

- 10 % TTC sur la tranche de prix de vente inférieur ou égale à 70.000 €, avec un minimum de 3.000 € TTC

- Pour un prix de vente supérieur à 70.000 € : 10% TTC de 0 à 70.000 € + 6 % TTC sur la tranche de prix supérieure à 70.000 €

*Exemples :*

- Prix de vente = 20.000 € TTC. Les honoraires sont de 3.000 € TTC, à la charge du vendeur

- Prix de vente = 45.000 € TTC. Les honoraires sont de 4.500 € TTC, à la charge du vendeur

- Prix de vente = 90.000 € TTC. Les honoraires sont de 8.200 € TTC, à la charge du vendeur, calculés comme suit :  $70.000 \text{ €} * 10\% + 20.000 \text{ €} * 6\% = 8.200 \text{ €}$

**FONDS DE COMMERCE ET VIAGER :** 10 % TTC du prix de vente avec un minimum de 5.000,00 € TTC

**LOCATIONS**

**BAUX D'HABITATION :**

**Honoraires à la charge du locataire :**

Etat des lieux : 3 € TTC / m<sup>2</sup>

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 5 € TTC / m<sup>2</sup> de 21 à 50 m<sup>2</sup> + 0,25 € TTC / m<sup>2</sup> pour tout m<sup>2</sup> supplémentaire

avec un minimum d'honoraires de 165 € TTC pour les logements < 21 m<sup>2</sup> dans la limite de 11 € / m<sup>2</sup>

**Honoraires à la charge du propriétaire :**

Entremise et négociation à la charge du propriétaire : forfait de 50 € TTC

Etat des lieux : 3 € TTC / m<sup>2</sup>

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 5 € TTC / m<sup>2</sup> de 21 à 50 m<sup>2</sup> + 0,25 € TTC / m<sup>2</sup> pour tout m<sup>2</sup> supplémentaire

avec un minimum de 165 € TTC pour les logements < 21 m<sup>2</sup>

**AUTRES BAUX :**

Honoraires partagés par moitié entre le bailleur et le locataire : deux termes de loyer TTC avec un minimum d'honoraires de 400 € TTC

**GESTION LOCATIVE**

Honoraires de gestion : 7,55 % Hors Taxes au taux de 20 % soit 9,06 % TTC

**NOTA**

Tous les frais préalables à la conclusion du contrat sont à notre charge : déplacements-visites et toutes démarches administratives ; annonces et insertions publicitaires ; frais de gestion Agence. **Ces frais sont compris dans le présent barème en cas de négociation effective. Ils restent à notre charge dans le cas contraire.**

